



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E110128

VALABLE JUSQU'AU

13/04/2027

ÉDITÉ LE

14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/04/2004

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/10/2025
100 000

Raison sociale : HAREVA CONFORT

2 RUE D'ALEMBERT
76140 LE PETIT-QUEVILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PETIT QUEVILLY 2004B00350

Téléphone : 02 32 18 75 22

Fax : 02 32 18 75 19

Portable : 06 58 76 67 68

Siret : 453 333 460 00070

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 02 133538

Site Internet :

E-mail : siege@hareva-confort.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000010142403904

Responsabilité légale :

CHEDMAIL JEREMY CO-GÉRANT / FOURNY ROMAIN MARIE PHILIPPE
CO-GÉRANT / KUCUKKINALI ILHAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000010142403904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 43

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	14/04/2023
4511	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	04/04/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	14/04/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	02/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.